

**Administration communale
d'Ixelles
Service Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168**

B – 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 7/PU/7567 (corr. M. F. Letenre)
N/Réf : AVL/KD/XL-2.298/s.370
Annexe : /

Messieurs,

Objet : IXELLES. Rue de l'Aqueduc, 122. Transformations en façade avant.

En réponse à votre lettre du 10 mai 2005, en référence, reçue le 12 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Pour rappel, l'immeuble concerné par la demande date d'avant 1932 et se situe dans la zone de protection de la maison Sander Pierron sise 157, rue de l'Aqueduc.

L'intervention sur la façade vise simplement à 'améliorer son apparence esthétique' sans aucune autre ambition. La CRMS considère que, contrairement aux souhaits du demandeur, des interventions comme la disparition du jeu de polychromie sont de nature à banaliser l'immeuble plutôt que de le mettre en valeur.

Dans le même ordre d'idée, la Commission demande de renoncer aux tôles décoratives sur la porte d'entrée ainsi que sur l'allège du bow-window et de maintenir ces éléments tels quels.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

J. DEGRYSE
Président